



HAL
open science

Le conflit béarno-dacquois et les croisades de 1149

Frédéric Boutouille

► **To cite this version:**

Frédéric Boutouille. Le conflit béarno-dacquois et les croisades de 1149 . Bulletin de la Société de Borda, 2005, 479, pp.341-356. hal-01648371

HAL Id: hal-01648371

<https://hal.science/hal-01648371>

Submitted on 4 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

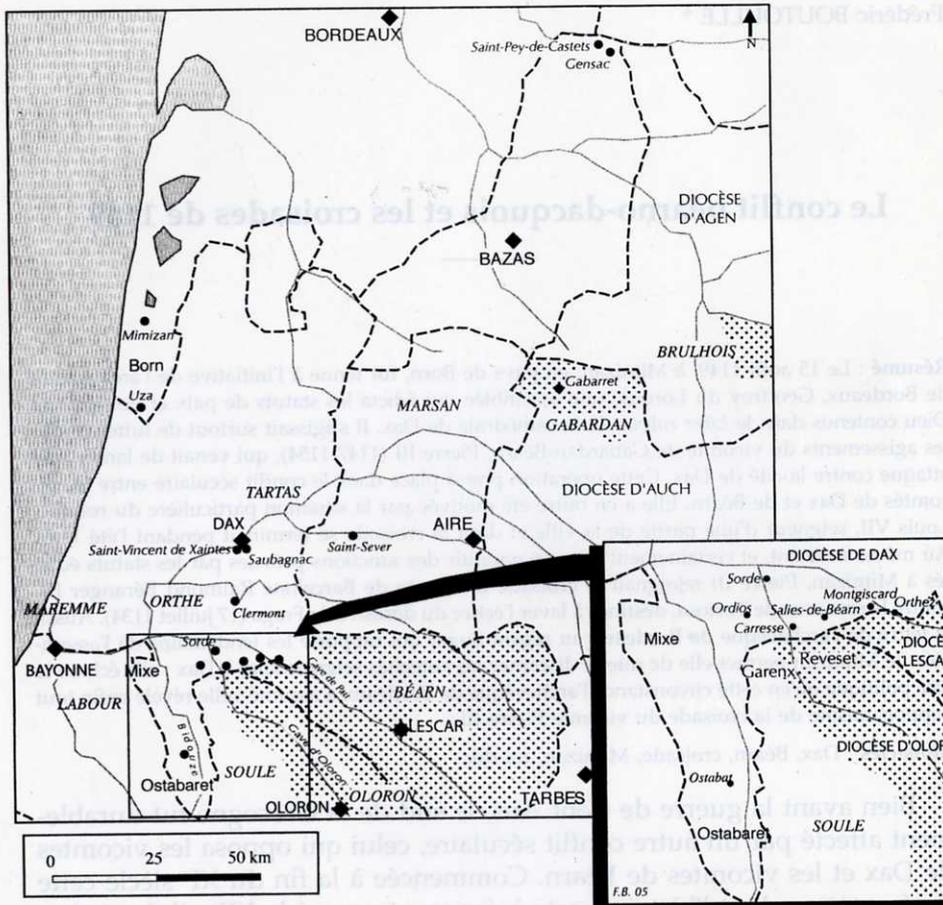
Frédéric BOUTOULLE *

Le conflit béarno-dacquois et les croisades de 1149

Résumé : Le 15 août 1149, à Mimizan, en pays de Born, fut tenue à l'initiative de l'archevêque de Bordeaux, Geoffroy du Loroux, une assemblée qui édicta les statuts de paix et de trêve de Dieu contenus dans le *Liber rubeus* de la cathédrale de Dax. Il s'agissait surtout de lutter contre les agissements du vicomte de Gabardan-Béarn, Pierre III (1147-1154), qui venait de lancer une attaque contre la cité de Dax. Cette opération prend place dans le conflit séculaire entre les vicomtes de Dax et de Béarn. Elle a en outre été motivée par la situation particulière du roi-duc, Louis VII, seigneur d'une partie de la ville et dont la croisade se terminait pendant l'été 1149. Au même moment, et certainement pour se garantir des sanctions prévues par les statuts édictés à Mimizan, Pierre III rejoignait la croisade du comte de Barcelone Raimond Béranger IV, contre le royaume de Tortosa, destinée à laver l'échec du désastre de Fraga (17 juillet 1134). Aussi, la lettre de l'archevêque de Bordeaux au régent Suger qui rapporte les lendemains de l'assemblée de Mimizan permet-elle de mieux discerner les autorités seigneuriales à Dax ; elle éclaire le rôle politique qu'en cette circonstance l'archevêque de Bordeaux a assumé ; elle révèle enfin tout l'opportunisme de la croisade du vicomte Pierre III.

Mots-clés : Dax, Béarn, croisade, Mimizan, roi-duc.

Bien avant la guerre de Cent Ans, le sud de la Gascogne fut durablement affecté par un autre conflit séculaire, celui qui opposa les vicomtes de Dax et les vicomtes de Béarn. Commencée à la fin du XI^e siècle cette confrontation dont l'histoire reste à écrire a traversé le XII^e siècle et s'est poursuivie au-delà ⁽¹⁾. Parmi les documents qui en éclairent les principales étapes, il en est un qui, curieusement, n'a pas été étudié avec cet arrière-plan. Il s'agit d'une lettre rédigée entre le 15 août et le début du mois de septembre 1149 par l'archevêque de Bordeaux, Geoffroy du Loroux (1135-1158), adressée au régent du royaume, l'abbé de Saint-Denis, Suger (1081-1151), et publiée dans la correspondance de son destinataire sous le numéro 42, dans le tome XV du *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* (voir pièce justificative) ⁽²⁾. Nous avons déjà eu l'occasion de présenter ce texte à l'occasion de la journée d'études sur le *Liber rubeus* de la cathédrale de Dax pour dater un statut de paix et de trêve de Dieu inédit contenu dans ce cartulaire car, en plus de détailler les déprédations du vicomte de Gabardan-Béarn contre Dax, cette lettre évoque une assemblée de paix tenue à Mimizan, en pays de Born, pendant laquelle, selon nous, ont été édictées les dispositions de paix de Dieu du *Liber rubeus* ⁽³⁾. En voici une traduction :



Légende

-  Possessions des vicomtes de Béarn
-  Limite de diocèse
-  Cité épiscopale
- LABOUR** Principale vicomté
- Mixe** Autre territoire
- Sorde* Lieu cité dans le texte

L'affrontement béarno-dacquois au XII^e siècle, carte de situation des lieux cités.

Frère Geoffroy, évêque de l'Église de Bordeaux, au vénérable et très cher dans le Christ, Suger, respectable abbé de Saint-Denis par la grâce de Dieu, salut et dilection dans le Seigneur. Puisque nous avons, par convention (ex conducto) à vous faire connaître l'état de notre terre, cependant nous avons retardé jusqu'à aujourd'hui car, les choses changeant, nous avons attendu de n'avoir à vous faire part que des faits sûrs et certains.

Vous avez ainsi appris que nous, à Mimizan (Menusanum), le jour de l'Assomption de Sainte-Marie [le 15 août], où étaient venus l'archevêque d'Auch, presque tous les évêques et les puissants (proceres) de Gascogne, avons fait comparaître le vicomte de Gabarret (convenisse) ⁽⁴⁾ en présence de tous, en raison de sa mauvaise disposition (imparatio), de l'attaque lancée sur la terre du seigneur roi par lui et les siens et à propos du siège par lequel il tenait la cité de Dax, qui est de la propriété du roi.

Nous lui avons lu et présenté les lettres du seigneur pape, dans lesquelles était contenue une sentence d'excommunication contre lui et la totalité de sa terre, à moins qu'il ne renonce à inquiéter la terre du roi. Lui et les siens eurent une grande gêne d'entendre cela et il leur fut encore plus pénible de parler en public. Cependant quoiqu'ils n'y fussent pas arrivés par notre volonté, nous sommes parvenus, non sans grande difficulté, à fixer un nouveau jour de réunion dans l'octave de Sainte-Marie [de septembre], où selon le conseil du susdit archevêque et du notre, il promit d'agir en conformité avec l'enquête que nous avions faite envers lui de la part du pape et pour le seigneur roi.

Ce qu'il compte faire à propos de cela, nous n'en savons rien ; mais cependant, on dit qu'il ne pourra pas supporter longtemps une sentence, s'il est tenu rigoureusement. Aussi apparaît-il nécessaire de le placer sous tout empêchement et de recommander au seigneur pape, si quelqu'un de votre côté allait vers lui, cette même sentence ou une autre plus grave car ils sont peut-être de ceux qui s'agitent et se mettent en mouvement à l'appel d'une voix. Quant aux autres puissants, par la grâce de Dieu, ils paraissent enclins au bien et à la paix de notre terre (...) ⁽⁵⁾.

Malgré le grand intérêt qu'il représente pour l'histoire de la Gascogne au XII^e siècle, ce document est relativement méconnu. Il n'a pas été utilisé par les historiens du Béarn, Marca, Jaurgain ou plus récemment P. Tucoc-Chala, alors qu'il met en scène un fait d'armes du vicomte Pierre III ⁽⁶⁾. F. Abbadie, dans *l'Histoire de Dax*, en présente succinctement une traduction fautive sans reconnaître que l'assemblée s'est tenue à Mimizan ; il n'en commente qu'un aspect, la propriété du roi sur Dax, pour lequel il livre une interprétation erronée ⁽⁷⁾. J.-B. Marquette y revient dans un chapitre de *Landes et Chalosses*, mais à sa suite, les derniers historiens de Mimizan ne s'en sont pas servis ⁽⁸⁾. Pourtant, en plus d'éclairer une étape importante du conflit béarno-dacquois, cette lettre livre des informations d'un grand intérêt sur Dax ou sur les capacités d'action des responsables de la paix publique.

Aussi, sans revenir sur les dispositions de paix et de trêve que nous avons déjà abordées, voudrions-nous nous servir une nouvelle fois de ce texte pour éclairer le contexte dans lequel a été tenue l'assemblée de Mimizan, un environnement marqué par deux croisades.

I. Le cadre de l'assemblée de Mimizan

1. L'absence du roi

Les allusions répétées au roi concernent un absent. En août 1149, Louis VII, roi depuis 14 ans est aussi duc d'Aquitaine depuis son mariage avec Aliénor d'Aquitaine, célébré à Bordeaux le 25 juillet 1135, par l'archevêque Geoffroy du Loroux. Or, depuis la Pentecôte 1147, Louis VII et Aliénor ont quitté le royaume pour participer à la deuxième croisade⁽⁹⁾. Au moment où Geoffroy rédige cette lettre, le roi, déçu par la tournure de sa croisade, est sur le chemin du retour quelque part en Italie du Sud. Il n'a en effet pas eu les succès militaires escomptés (échec du siège de Damas aux côtés de Baudouin de Jérusalem) ; les relations au sein du couple royal se sont aussi détériorées, Louis supportant de moins en moins la conduite de la reine, ses prises de position en faveur de son oncle, Raimond d'Antioche, ou, si l'on en croit Guillaume de Tyr, sa conduite extraconjugale.

Répondant finalement aux sollicitations de Suger, resté en France en tant que régent du royaume et de plus en plus inquiet des conséquences d'une absence prolongée du roi, Louis embarqua peu après les fêtes de Pâques 1149, à Saint-Jean-d'Acre, suivi par la reine, enceinte de leur fille Aelith. Le 29 juillet, Louis accostait en Calabre, Aliénor trois semaines plus tard. Cette navigation mouvementée et l'état de santé de la reine expliquent la lenteur du retour : fin août Aliénor se reposait à Palerme et Potenza, chez le roi de Sicile. Le 12 octobre, le couple royal arrivait à Rome, profitant de l'hospitalité du pape Eugène III (1145-1153) qui tenta, par la même occasion, de les réconcilier.

2. L'autorité de Geoffroy du Loroux

Comme le montre notre lettre, en l'absence du roi la conservation de la paix dans le royaume revenait à des ecclésiastiques, le régent Suger et, pour le sud-ouest, Geoffroy du Loroux (1135-1158). Quoique moins connu que l'abbé de Saint-Denis, Geoffroy du Loroux fut une grande figure de l'épiscopat français au XII^e siècle⁽¹⁰⁾. Avant d'être élu archevêque de Bordeaux, après le 30 mars 1135, Geoffroy du Loroux fut un religieux porté vers l'ascétisme, *magister* de l'abbaye augustinienne de Sablonceaux, fréquentant saint Bernard de Clairvaux ainsi que Suger, pour qui il bénit le grand autel de la crypte de Saint-Denis, en 1144. Geoffroy obtint de Louis VI et de Louis VII le privilège de la liberté des élections épiscopales et abbatiales de la province de Bordeaux, sans obligation d'hommage et de fidélité. Sa soif de réforme rencontra cependant l'opposition des chanoines de sa cathédrale qui refusèrent la règle de saint Augustin jusqu'en 1145, malgré l'excommunication et l'interdit jeté sur la cathédrale.

Par rapport à son action réformatrice, le rôle politique de Geoffroy du Loroux est moins connu. Il exerça cependant une activité politique non

négligeable pendant la deuxième croisade, en tant que représentant officiel du roi dans la région, préfigurant l'action des archevêques de Bordeaux, Hélie de Malemort ou Guillaume Amanieu, véritables prélats politiques du début du XIII^e siècle ⁽¹¹⁾.

Cette activité apparaît dans trois lettres de la correspondance de Suger entre 1147 et 1149. Dans la lettre n°71, datée de 1148, Geoffroy de Rancon à qui le roi avait confié la surveillance de l'Aquitaine, sans titre de sénéchal ⁽¹²⁾, faisait savoir à Suger qu'il avait, de concert avec l'archevêque de Bordeaux, réuni les barons du Bordelais ; qu'avec Geoffroy ils récusaient le «gouverneur» (*praetor*) nommé par Suger ; ils revendiquaient tous les deux le droit de désigner le nouveau *praetor* parmi les nobles ⁽¹³⁾. Dans la lettre n°87, datée de 1149, Geoffroy du Loroux se plaignait de ce que la prévôté de Bordeaux fût encore vacante (*praepositura civitatis Burdegale*) ⁽¹⁴⁾. Enfin dans la suite de la lettre n°42, l'archevêque rendait compte à Suger de l'état de la tour de Bordeaux et de sa garnison, de l'absence de gardien et des plaintes que l'ancien lui avait adressées.

Il ressort de ces documents que Geoffroy du Loroux avait acquis, pendant une période de vacance du prévôt de Bordeaux, d'importantes responsabilités civiles. D'abord sur la tour ducale de la ville (l'Arbalesteyre), lieu de séjour des ducs, et peut-être aussi sur ses revenus. La désignation du *praetor*, à quoi Geoffroy de Rancon et Geoffroy du Loroux prétendaient, ne repose sur aucune délégation connue. Ce *praetor* était peut-être le gardien de la tour : celui dont parle Geoffroy du Loroux dans la lettre 42 (*custos*), un certain Martin, était par son nom étranger à la région. À l'occasion de la disparition de ce personnage, l'archevêque et Geoffroy de Rancon se sont faits les porte-parole du baronnage bordelais, qui désirait manifestement placer un des siens dans la place.

Sur la charge de prévôt de Bordeaux, Geoffroy de Loroux ne fait valoir aucune prérogative dans sa lettre. Cette fonction, dont on suit les titulaires depuis 1079, est restée dans la famille des Bordeaux jusqu'au troisième quart du XII^e siècle ⁽¹⁵⁾. En 1149, la vacance de la prévôté de Bordeaux n'est pas directement expliquée (décès du titulaire, suspension de ses fonctions, minorité de l'héritier ?). Cependant, l'insistance de l'archevêque auprès du régent suggère que le roi avait conservé quelque prérogative dans la désignation de cet officier ⁽¹⁶⁾. C'est donc une conjonction de circonstances touchant des fonctions-clé de la cité de Bordeaux (disparition du gardien de la tour, vacance du prévôt) qui poussa l'archevêque en avant.

Au-delà du Bordelais, la lettre 42 nous montre que ce que Geoffroy du Loroux considérait comme «sa terre» (*terra nostra*) recouvrait tout ou partie de la province d'Auch, dont faisait partie le diocèse de Dax. Il veillait au respect des intérêts du roi et au maintien de la paix publique. Il pouvait pour cela faire comparaître des fauteurs de trouble et dans le cas qui nous intéresse mener une enquête sur instruction du pape. Cependant, la

lettre montre bien les difficultés auxquelles Geoffroy dut faire face. Faute d'avoir été nommé légat, son autorité sur les évêques de la province d'Auch et les barons de la région semble ne pas avoir été unanimement acceptée (*et fere omnes episcopi et proceres totius Gasconie*). Comme nous le verrons, sa capacité d'action paraît aussi limitée. Aussi, la tenue d'une assemblée de paix, à Mimizan, lui a certainement paru être un moyen de conforter cette position ambiguë, puisque les assemblées de paix et de trêve de Dieu pouvaient réunir des évêques de plusieurs provinces ⁽¹⁷⁾.

3. *Le choix de Mimizan*

Nous avons déjà présenté les principales raisons du choix de Mimizan par l'archevêque de Bordeaux. Il s'agissait de la plus importante localité du pays de Born, la plus septentrionale du Bordelais et de la province de Bordeaux (voir carte) ⁽¹⁸⁾. L'église Sainte-Marie, dépendante de l'abbaye de Saint-Sever avec son prieuré, bénéficiait d'une immunité depuis le début du XI^e siècle ⁽¹⁹⁾. Une sauve-té, dont les croix sont bien connues, avait fixé un peuplement notable au XII^e siècle ⁽²⁰⁾. Le prieuré de Mimizan devait notamment à l'archevêque de Bordeaux un droit d'hébergement de deux «procurations» par an en vertu d'un accord passé en 1122 entre Arnaud Géraud de Cabanac et l'abbé de Saint-Sever ⁽²¹⁾.

À côté de la sauve-té et de la seigneurie de Saint-Sever, le duc d'Aquitaine, successeur des ducs de Gascogne, avait conservé d'importantes prérogatives. Le pays de Born, dans lequel on se trouve, relevait déjà pour une très large part de la directe ducale ⁽²²⁾. À Mimizan même, entre 1126 et 1137, le duc d'Aquitaine Guillaume X donna à l'abbaye de Saint-Sever, sur l'autel Sainte-Marie, la dîme de deux nasses sur l'étang de Mimizan ; quelques années plus tard, Pierre de Bordeaux, fils du prévôt Guillaume, consentit à ce don contre 60 sous morlans et un cheval ⁽²³⁾. En 1206 encore la communauté de bourgeois du Mimizan et le *castrum* dépendaient du roi-duc.

Enfin, pour compléter ces justifications, l'église Sainte-Marie devait très certainement posséder des reliques. Depuis les premières assemblées d'Auvergne de la décennie 970, les assemblées de paix de Dieu étaient toujours accompagnées par l'ostension de reliques sur lesquelles on faisait prêter serment aux participants. Les reliques conservées à Mimizan sont évoquées au XV^e siècle, mais il n'est pas douteux qu'un sanctuaire marial, situé comme celui-ci sur une voie jacquaire, devait en posséder au XII^e siècle ⁽²⁴⁾.

II. Les menées du vicomte Pierre III de Gabardan-Béarn contre Dax et leur difficile règlement

1. *Le nouvel épisode d'un conflit séculaire*

Pierre III est le premier vicomte qui cumula la vicomté de Béarn et celles de Gabardan-Brulhois (1147-1154) ⁽²⁵⁾. Par son père, Pierre II Soriguers,

Pierre III avait hérité du Gabardan, au nord du diocèse d'Auch, et du Brulhois, situé en Agenais (voir carte) ⁽²⁶⁾ ; par sa mère, Guiscarde, fille de Gaston IV le Croisé, Pierre III avait reçu la vicomté du Béarn. Il avait épousé Matelle de Baux et régna effectivement moins d'une dizaine d'années. De cette courte période on sait, grâce à Marca, qu'il participa aux opérations contre Fraga et Lérida dans la basse vallée de l'Ébre (en 1149) et qu'il reçut du comte de Barcelone, Raimond Béranger IV, les villes de Huesca et de Bespen en compensation de l'abandon de Saragosse ⁽²⁷⁾. Il soutenait donc activement la *Reconquista* dans la vallée de l'Ébre, à l'instar de Gaston IV de Béarn et Pierre II Soriguers, qui avaient participé à la prise de Saragosse en 1118.

L'attaque de Pierre III sur Dax est la conséquence de l'union des maisons du Gabardan et du Béarn. Depuis plusieurs générations en effet, un état de guerre ouverte opposait les vicomtes de Béarn aux vicomtes de Dax pour la possession de la confluence des gaves d'Oloron et de Pau et au-delà, de l'appendice méridional du diocèse de Dax, de part et d'autre de la Bidouze ⁽²⁸⁾. C'est à partir du milieu du XI^e siècle que se manifeste cette tension, aussitôt après l'incorporation de la vicomté d'Oloron au Béarn, une union qui faisait de la confluence des deux gaves, que traversait la voie jacquaire, une zone stratégique de premier ordre (mariage de Centulle IV le Vieux - 1022-1058 - et d'Angèle d'Oloron).

À chaque génération le conflit rebondit. Centulle IV le Vieux (1010-1058) et le vicomte de Dax, Arnaud II, se disputèrent l'église et les dîmes de Saint-Jean de Carresse ⁽²⁹⁾. Le vicomte Centulle V le Jeune (1058-1090) envahit ensuite les pays de Mixe et d'Ostabarret, mais, battu lors d'une bataille où son cousin trouva la mort, il ne put s'y maintenir ⁽³⁰⁾. Vers 1089, le vicomte de Dax, Navarre, tombait dans un combat contre Centulle V. Entre 1090 et 1102, Gaston IV (1090-1131) envahit la vicomté de Dax : il put même porter le titre vicomtal de Dax pendant quelques années ⁽³¹⁾. S'il dut abandonner la vicomté de Dax après 1102, il conservait néanmoins Orthez, les terres de Mixe et d'Ostabarret que son père avait convoitées. D'après Jaurgain, jusqu'en 1193 ces terres ont connu pas moins de quatre changements d'obédience ⁽³²⁾ : de 1102 à 1134 Orthez, Mixe et Ostabarret relevaient du Béarn ; de 1134 à environ 1140, du vicomte de Dax ; de 1140 à environ 1171 du Béarn ; de 1171 à 1193 de la vicomté de Dax. En 1193, un traité entre Gaston VI de Béarn et Arnaud Raimond de Tartas, vicomte de Dax et de Tartas, aboutit à un partage : en échange de sa renonciation à Mixe et à l'Ostabarret, le vicomte de Béarn gardait Orthez.

Pour conforter sa position sur ces confins disputés, le vicomte de Béarn a multiplié les points d'appui, comme le prieuré d'Ordios, fondé en mai 1153, ou plus tôt le *castellum* de Mongiscard (1106) ⁽³³⁾. De plus, cette politique expansionniste du Béarn a eu son pendant ecclésiastique. L'extra-

ordinaire notice n°152 du *Liber rubeus* de la cathédrale de Dax montre de manière très vivante comment, entre 1058 et la fin du XI^e siècle, l'évêque d'Oloron a attiré dans son diocèse des secteurs autrefois dépendants du diocèse de Dax, la Soule d'abord, puis le Garenx, le Reveset, le territoire compris entre Salies et Taste d'Orgon sans toutefois parvenir à mettre la main sur Saint-Étienne de Carresse, les pays de Mixe et d'Ostabarret ⁽³⁴⁾.

Au milieu du XII^e siècle, ces conflits ont eu des répercussions plus au nord, jusqu'en Bazadais (voir carte). Une notice du Petit cartulaire de La Sauve-Majeure extraite de l'important fonds du prieuré de Saint-Pey-de-Castets, présente la donation d'un certain Séguin de Boirac et de son épouse Ysabe, membres d'une famille de *milites*, concernant une terre située à Saint-Pey-de-Castets, donation faite pour la mémoire de leur fils, Montet, «tué d'un coup d'épée dans la cité de Dax» ⁽³⁵⁾. La présence de ce jeune homme à Dax s'explique par les liens familiaux entre le vicomte de Dax et les seigneurs de Gensac qui venaient de mettre la main sur la vicomté de Castets : en effet, Guillaume Raimond I^{er} de Gensac (1106-1126 / 1155-1182) épousa Guiraude, fille du vicomte de Dax, Navarre, et sœur du vicomte de Dax, Pierre I^{er}, après le décès de son premier époux Dat Arnaud de Mixe ⁽³⁶⁾. Ainsi, un contingent venu du Bazadais septentrional a-t-il suivi Guillaume Raimond de Gensac pour, peut-on penser, défendre Dax contre ses assaillants.

Guillaume Raimond n'agissait d'ailleurs pas seulement par solidarité vis-à-vis de son beau-frère : d'après une notice du *Liber rubeus*, Pierre I^{er} de Dax avait été tué «d'un coup d'épée», dans des circonstances malheureusement non éclaircies, vers 1140 ⁽³⁷⁾. La difficulté à dater précisément ces deux morts violentes limite notre capacité d'interprétation. Ou bien, première possibilité, Montet et Pierre I^{er} sont morts ensemble, lors du siège de 1149. Ou bien, seconde hypothèse, Pierre I^{er} était mort depuis plusieurs années déjà et la descente de Guillaume Raimond I^{er} aurait été motivée par la nécessité de défendre la vicomté de Dax, dont Guiraude était l'héritière après la mort de Pierre I^{er}. Si tel était le cas, la succession ouverte par la mort du vicomte pourrait expliquer l'offensive du vicomte de Gabardan-Béarn.

2. Dax entre le vicomte et le roi

La phrase selon laquelle Dax était «propriété du roi» a posé problème. Sans aller jusqu'à considérer, comme F. Abbadie, que la ville relevait du roi parce qu'il y avait déjà une commune organisée ⁽³⁸⁾, la situation seigneuriale de la ville apparaît de fait plus complexe qu'on ne l'a écrit. Nous pouvons d'abord penser que le roi-duc exerçait une tutelle sur l'héritier de la vicomté de Dax, mais la chronologie de la succession entre Pierre I^{er} et son successeur, Raimond II Arnaud, le fils de sa sœur Guiraude, n'est pas assez précise ⁽³⁹⁾.

Par ailleurs, en relevant les donations ou contentieux du *Liber Rubeus* mettant en scène les vicomtes de Dax, on constate que leurs actes ne portaient pas sur la cité : ils concernent non loin de Dax, les *villae* de La Torte, Lucardon, Banolles, la Hitte de Heugas ou, plus loin, Saint-Vincent de Salies et Clermont⁽⁴⁰⁾. Alors que les vicomtes de Dax n'ont apparemment pas donné de biens dans la cité, au même moment les vicomtes de Labourd ou de Bayonne ont fait de larges aumônes en faveur de la cathédrale de Bayonne portant sur des biens et des droits *infra civitatis*⁽⁴¹⁾.

Cette carence et l'allusion à la « propriété du roi » dans la lettre de Geoffroy du Loroux suggèrent qu'à Dax le duc avait conservé de larges attributions, concurremment avec l'évêque et le chapitre cathédral. Cependant la directe ducale, que l'on connaît mieux en Bordelais et Bazadais, n'a pas été reconstituée dans le diocèse de Dax⁽⁴²⁾. D'après le *Liber rubeus*, nous savons que le duc d'Aquitaine Guy Geoffroy (1040/1063-1086) participa au transfert de la cathédrale de Saint-Vincent-de-Xaintes à l'intérieur de la cité entre 1052 et 1057⁽⁴³⁾. Le même duc donna un peu plus tard le domaine de Saubagnac-Le-Haut au sud-ouest de Dax⁽⁴⁴⁾. De plus, la suzeraineté ducale sur le vicomte de Dax paraît forte. D'après un acte du cartulaire de Sorde, le vicomte de Dax, Navarre, avait reçu délégation de la puissance publique (*bannum*) par le comte de Poitiers, Guillaume VIII ou Guillaume IX, par une *commendatio*⁽⁴⁵⁾. Le duc put également reprendre des biens donnés par le vicomte de Dax⁽⁴⁶⁾. Enfin, selon des pièces perdues du cartulaire de Lescar rapportées par Marca, le vicomte de Dax Garsie Arnaud eut, à la demande de Gui Geoffroy, à régler le contentieux sur Carresse⁽⁴⁷⁾.

Le duc d'Aquitaine avait donc gardé à Dax et dans les environs des pouvoirs importants. Rien de comparable avec le Béarn, où l'autorité ducale avait considérablement reculé depuis l'abandon par le duc Gui Geoffroy d'une large partie de ses fiefs et hébergements en faveur du vicomte Centulle V le Jeune, en 1086⁽⁴⁸⁾.

3. Les dispositions prises contre le vicomte de Gabardan-Béarn

Le 15 août 1149, pour répondre de son attitude contre Dax, Pierre III de Gabardan-Béarn fut d'abord convoqué devant une assemblée des prélats et des puissants de la Gascogne où on lui fit lecture d'une lettre du pape menaçant d'excommunication tout agresseur des biens royaux. Une telle missive n'a pas été conservée dans la correspondance du pape Eugène III ; il ne s'agissait peut-être que du privilège de protection des biens des croisés, édicté avant le départ pour la deuxième croisade⁽⁴⁹⁾. D'après Geoffroy du Loroux, à la lecture de cette lettre, le vicomte Pierre III et les siens furent « gênés au point de ne pouvoir parler en public ». Peut-être avait-il considéré que le retour du roi en Europe marquait la fin de sa croisade et

donc de la protection dont bénéficiaient ses biens. Telle n'était pas l'analyse de Geoffroy du Loroux. Pourtant, l'excommunication ne tomba pas.

Un délai fut accordé au vicomte, jusqu'à l'octave de la Sainte-Marie de septembre, soit le 8 de ce mois ⁽⁵⁰⁾. On en revenait aux procédures habituelles de règlement des conflits, où de plaid en plaid les contentieux étaient traînés par les parties recherchant un accord. Au moment où il écrivait, peut-être avant la fin du délai, Geoffroy confiait sa méfiance : «*Ce qu'il compte faire à propos de cela, nous n'en savons rien (...) ils sont peut-être en train de s'agiter*». Se défiant du vicomte de Béarn, Geoffroy le suspectait de se préparer à poursuivre la guerre. Aussi demandait-t-il à Suger de recommander au pape une excommunication. Geoffroy n'a donc pas prononcé lui-même cette sanction contre le violateur des biens du plus important des croisés, le roi, alors qu'il avait le pouvoir de le faire.

Au-delà des ambiguïtés relatives à la position de l'archevêque de Bordeaux en Gascogne, cette incapacité peut aussi s'expliquer par la situation sur le front d'une autre croisade. En octobre 1149, Pierre III participait aux sièges de Fraga et Lérida, dans la basse vallée de l'Èbre, aux côtés du comte de Barcelone, Raimond Béranger IV ⁽⁵¹⁾. Depuis 1148, Raimond Béranger IV cherchait à conquérir le royaume musulman de Tortosa et à laver l'échec du désastre de Fraga, survenu le 17 juillet 1134, où le roi d'Aragon, Alphonse le Batailleur avait été battu et où le vicomte de Béarn, le jeune Centulle VI (1131-1134), avait trouvé la mort ⁽⁵²⁾. Or Raimond Béranger IV avait obtenu du pape Eugène III une bulle conférant officiellement le statut de croisé à tous les participants à l'expédition. Pierre III s'étant croisé, semble-t-il fort opportunément, il n'était plus possible à Geoffroy du Loroux et à ses collègues d'activer d'eux mêmes l'arsenal des sanctions à leur disposition, notamment celles qui avaient été édictées lors de l'assemblée de Mimizan. On mesure ainsi la fragilité des statuts de paix : en quelques semaines à peine, une situation particulière pouvait les rendre caducs.

Conclusion

La lettre de Geoffroy du Loroux à Suger est un document précieux pour éclaircir le conflit béarno-dacquois ou pour cerner l'autorité ducale à Dax. Elle laisse toutefois de nombreuses questions sans réponses car, dans sa relation des faits, l'archevêque n'est pas précis ; ainsi élude-t-il l'identité des protagonistes ou certaines des données majeures du problème auquel il est confronté (comme la croisade de Pierre III).

Du moins ce témoignage nous permet-il de mieux suivre la politique d'un des importants seigneurs de la Gascogne du milieu du XII^e siècle. Ce vicomte de Béarn qui depuis Marca et Jaurgain paraît auréolé de la gloire des croisés, sur le même piédestal que Gaston IV, s'est peut-être servi de la perspective de la croisade ouverte par Raimond Béranger IV en 1148

pour pousser son avantage et guerroyer contre ses voisins, le vicomte de Dax et le roi-duc, tout en jouant sur la fenêtre ouverte par le retour de Louis VII. A-t-il pris la croix à l'issue de l'assemblée de Mimizan pour échapper aux sanctions ? C'est probable. En fin de compte nous ne savons pas ce qu'Eugène III décida ; le succès de la croisade de Raimond Béranger IV a certainement rejailli sur ses participants et permis à Pierre III d'éviter l'excommunication, au moment où le roi réapparaissait en France. En 1153, un an avant de mourir, Pierre III fondait le prieuré d'Ordios au sud du diocèse de Dax, entre le Gave d'Oloron et la Bidouze, signe qu'il avait conservé des vues sur cette région disputée ⁽⁵³⁾.

Pièce justificative. Extrait de la lettre n° LXXXIV de la correspondance de Suger, extraite de *Epistolae Sugerii abbatis S. Dionisii*. In : *Recueil des historiens des Gaules et de la France (Rerum Gallicarum et Franciarum scriptores*. Éd. Delisle L., t. XV, Paris, 1878, p. 515 (an. 1149).

Gaufredi Burdegalensis archiepiscopi ad Sugerium

Reverendo et in Christo carissimo suo Sugerio, venerabili per Dei gratiam S. Dionisii abbati, frater Gaufredus Burdegalensis ecclesie dictus episcopus, cum salute dilectionis et obsequii quod possit in Domino. Statum terre nostrae vobis siquidem ex condicto significare habuimus ; distulimus autem hoc usque modo, pro eo quia, rebus se mutantibus, nonnisi certa et cognita vobis fuerunt nuncianda. Noveritis itaque nos apud Menusanum in Assumptione beatae Mariae, ubi Auscitanus archiepiscopus et fere omnes episcopi et proceres totius Gasconiae convenerant, Gavarritanum vicecomitem in presentia omnium convenisse super imparatione et infestatione terre domini Regis ab ipso et a suis, sed et de obsidione qua tenebat Aquensem civitatem, quae de proprietate Regis est, obsessam. Perlectae quoque fuerunt in medium et a nobis expositae illi literae domini Papae, in quibus continetur sententia excommunicationis in ipsum et in totam terram suam, nisi ab inquietatione terrae Regis desisteret. Grave multum fuit illi et suis hoc audire ; fuit tamen qui et haec et duriora fortassis in palam loqueretur. Et licet non omnia pro voluntate nostra contingerent, eo tamen nec sine magna difficultate devenimus, quod in octabis beatae Mariae de colloquio ad invicem dies statuta est, ubi juxta consilium prefati archiepiscopi et nostrum, de inquisitione quam ex parte domini Papae et pro domino Rege illi feceramus, se acturum promisit. Quid ipse acturus sit super hoc, nescimus ; verumtamen dicitur, quia sententiam diu sustinere non poterit, si disticte teneatur. Unde necesse videtur, ut a domino Papa iterato sub omni distractione, si quis de partibus vestris ipsum adiret, eadem sententia vel gravior tenenda praeciperetur, quia sunt fortassis qui trepidant, nec ad unius jussionis vocem cito moventur. Caeteri vero proceres nostri per Dei gratiam ad bonum et ad pacem terrae nostrae proniores solito esse videtur (...)

Sources

- Cartulaire de l'abbaye Saint-Jean de Sorde*. Éd. P. Raymond, éd., Paris-Pau, 1893.
- Cartulaire de la cathédrale de Dax. Liber rubeus (XI^e-XII^e siècles)*. Éd. Pon G. et Cabanot J., mité d'études sur l'histoire et l'art de la Gascogne, Dax, 2004.
- Epistolae Sugerii abbatis S. Dionisii*. In : *Recueil des historiens des Gaules et de la France (Regallicarum et Franciarum scriptores)*. Éd. Delisle L., t. XV, Paris, 1878.
- Le cartulaire de l'église collégiale Saint-Seurin de Bordeaux*. Éd. Brutails J.-A., Bordeaux, 1897.
- Le Liber Aureus du chapitre cathédral de Bayonne*. Éd. C. Moron, éd. des écrivains, Paris, 2001.
- Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIII^e siècle. Recognitio feodorum in Aquitania*. Éd. Bémont Ch., Paris, 1914.
- Rotuli litterarum clausurarum in turri Londinensi asservati, 1204-1224*. Éd. Hardy Th. D., 2 vol., London, 1833-1834.
- Royal and other historical letters illustrative of the reign of Henri III*. Éd. Shirley W.-W., t. I (1212-1235), London, 1862.

Bibliographie

- ABBADIE F., 1898. *Histoire de la commune de Dax*. rééd. Res Universis, Paris, 1989.
- BRUTAILS J.-A., 1922. «Geoffroi du Loroux, archevêque de Bordeaux, de 1136 à 1158 et ses constructions». *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1922, t. LXXXIII.
- BEURAIN G., 1903. «Le portail de l'église de Mimizan». *Bull. Soc. Borda*, 4^e tri., p. 281-302.
- BOUTOULLE F., 2001. *Société laïque en Bordelais et Bazadais des années 1070 à 1225 (Pouvoirs et groupes sociaux)*, thèse de doctorat de l'université Michel de Montaigne-Bordeaux III, sous la dir. de J.-B. Marquette, 3 t.
- BOUTOULLE F., 2004. «Hélie de Malemort, archevêque de Bordeaux. Un prélat politique au service de Jean Sans Terre (1199-1207)». *Revue Historique de Bordeaux*, troisième série, n°4, p. 7-22.
- BOUTOULLE F., 2004. «La paix de Dieu et la trêve de Dieu du Liber rubeus», *L'Église et la société dans le diocèse de Dax aux XI^e et XII^e siècles*, Journée d'études sur le Livre rouge de la cathédrale de Dax, 1^{er} mai 2003. Dax, Amis des églises anciennes des Landes / Comité d'études sur l'histoire et l'art de la Gascogne, p. 47-72.
- DÉPART L.-A., 1883 et sq., «Mimizan, notice historique». *Bull. Soc. Borda*, 1883, 1884, 1885, 1886 rééd. Pau, 2003.
- DU BUISSON dom P.-D., 1681. *Historiae monasterii Sancti Severi libri X*. Éd. Pédegert J.-F., Luga A., Aire-sur-l'Adour, 1876.
- EYMARD R., 2004. «Éclairages sur l'ancienne église de Mimizan. Lieu de justice et pèlerinage royal». *Bull. Soc. Borda*, 1^{er} tri., p. 4-18.
- FRITZ J.-M., 2001. *Histoire, occupation du sol et peuplement de la vicomté de Marsan des origines à sa réunion aux domaines de la couronne (1607)*. Thèse de doctorat, sous la dir. de J.-B. Marquette, Univ. Michel de Montaigne Bordeaux III.
- FRITZ J.-M., juillet-septembre 2004. «La vicomté de Marsan. Naissance et fossilisation d'une seigneurie gasconne au Moyen Âge». *Annales du Midi*, t. CXVI, n°247.
- GOETZ H.-W., 1992. «La Paix de Dieu en France autour de l'an Mil, fondements et objectifs, diffusion et participants». In : *Le Roi de France et son royaume autour de l'an Mil, Colloque Hugues Capet 987-1987. La France de l'an Mil*, sous la dir. de M. Parisse, X. BARRAL I ALTET, C.N.R.S., Picard, Paris.
- GOYHENECHÉ E., 1967-1968. «Mimizan, son église, ses bornes, sa sauveté». *Bull. Soc. Borda*, 4^e tri. 1967, p. 325-340 ; 1^{er} tri. 1968, p. 3-86 ; 2^e et 3^e tri. 1968, p. 115-128.

- GUILLEMAIN B., sous la dir. de, 1974. *Le diocèse de Bordeaux*. Beauchêne, Paris.
- JAURGAIN J. de, 1898 et 1902. *La Vasconie. Étude historique et critique*. Pau, 2 t.
- MARCA P. de, 1640. *Histoire du Béarn*. Paris. Rééd. Princi Neguer, Pau, t. I et II, 2000.
- MARQUETTE J.-B., 1977. «Le Pays de Born au XIII^e siècle». *Bull. Soc. Borda*, 1^{er} tri., p. 55-105.
- MARQUETTE J.-B., 1983. La renaissance médiévale (milieu du X^e siècle - fin du XII^e siècle). In : *Landes et Chalosses*, sous la dir. de S. Lerat, Pau.
- MARQUETTE J.-B., 1996. «Le rôle des prieurés et des sauvetés de La Sauve dans le peuplement du Bazadais méridional, du Marsan et du Gabardan». *Actes du V^e colloque l'Entre-deux-Mers et son identité* tenu à La Sauve-Majeure, C.L.E.M., Camiac-et-Saint-Denis, t. 1, p. 190-194.
- OURY dom G.-M., 1979. «Les sermons de Geoffroi Babion et la chrétienté bordelaise (1136-1158)». *Cahiers de Civilisation médiévale*, t. XXII, p. 285-299.
- RICHARD A., 1903. *Histoire des comtes du Poitou*. Paris, t. 2.
- TUCOO-CHALA P. 1961. *La vicomté de Béarn et le problème de sa souveraineté des origines à 1620*. Bordeaux, 213 p.
- TUCOO-CHALA P., 1994. *Quand l'Islam était aux portes des Pyrénées. De Gaston IV le croisé à la croisade des Albigeois (XI^e-XIII^e s.)*. J & D éditions, Biarritz.

Notes

- 1 - P. de MARCA, *Histoire du Béarn*, Paris, 1640, livre IV à VI, rééd. Princi Neguer, Pau, t. I et II ; J. de JAURGAIN, *La Vasconie. Étude historique et critique*, Pau, t. I, p. 230 et sq, t. II, p. 44-49, 53-59, 101-109, 534-565 ; P. TUCOO-CHALA, *La vicomté de Béarn et le problème de sa souveraineté des origines à 1620*, Bordeaux, 1961.
- 2 - *Recueil des historiens des Gaules et de la France (Rerum Gallicarum et Franciarum scriptores)*, DELISLE (L.) éd., t. XV, (Rec. hist. Fra.), p. 515.
- 3 - F. BOUTOULLE, «La paix de Dieu et la trêve de Dieu du Liber rubeus», *L'Église et la société dans le diocèse de Dax aux XI^e et XII^e siècles*, Journée d'études sur le Livre rouge de la cathédrale de Dax, 1^{er} mai 2003, Dax, 2004, p. 47-72.
- 4 - F. ABBADIE, *Histoire de la commune de Dax*, 1898, rééd. *Histoire de Dax*, éd. Res Universis, Paris, 1989, traduit «nous avons, en présence de tous, attaqué le vicomte de Gabardan».
- 5 - La lettre se poursuit par l'évocation de la tour de Bordeaux, de son délabrement, et de l'absence de gardien.
- 6 - P. de MARCA, *op. cit.*, livre V, p. 138-140, rééd. Princi Neguer, Pau, t. I ; J. de JAURGAIN, *op. cit.*, 2^e partie, Pau, p. 534-565, P. TUCOO-CHALA, *op. cit.*, p. 37.
- 7 - F. ABBADIE, *op. cit.*, p. 13, alors que dès 1903, A. RICHARD traduisait justement *Menusan* par Mimizan, A. RICHARD, *Histoire des comtes du Poitou*, Paris, t. 2, 1903, p. 97-98.
- 8 - Dom P.-D. DU BUISSON, *Historiae monasterii Sancti Severi libri X*, éd. Pédegert J.-F., Lugat A., 1876 ; L.-A. DÉPART, «Mimizan, notice historique», *Bull. Soc. Borda*, 1883, 1884, 1885, 1886, rééd. Pau, 2003 ; G. BEURAIN, «Le portail de l'église de Mimizan», *Bull. Soc. Borda*, 1903, 4^e tri., p. 281-302 ; E. GOYHENECHÉ, «Mimizan, son église, ses bornes, sa sauveté», *Bull. Soc. Borda*, 4^e tri. 1967, p. 325-340 ; 1^{er} tri. 1968, p. 3-86, 2^e et 3^e tri. 1968, p. 115-128 ; R. EYMARD, «Éclairages sur l'ancienne église de Mimizan, lieu de justice et pèlerinage royal», *Bull. Soc. Borda*, 1^{er} tri. 2004, p. 4-18.
- 9 - Croisade décidée à Vézelay, le 31 mars 1146, où saint Bernard de Clairvaux relayait l'appel d'Eugène III. Edesse était tombée le 25 décembre 1144. Un acte du cartulaire de Dax est daté *anno quo rege Francorum Lodovicus proposuit proficisci celebriter Jherusalem : Cartulaire de la cathédrale de Dax. Liber rubeus (XI^e-XII^e siècles)*, éd. G. Pon et J. Cabanot, Comité d'études sur l'histoire et l'art de la Gascogne, Dax, 2004 (Cart. Dax, n°134).

- 10 - Dom G.-M. OURY, «Les sermons de Geoffroi Babion et la chrétienté bordelaise (11158)», *Cahiers de Civilisation médiévale*, t. XXII, 1979, p. 285-299 ; G. Pon, *Recueil de documents de l'abbaye de Fontaine-le-Comte (XII^e-XIII^e s.)*, Poitiers, 1982 (Archives historiques du Poitou 1961), p. IX-XI ; J.-A. BRUTAIS, «Geoffroi du Loroux, archevêque de Bordeaux, de 1136 à 1158 et ses constructions», *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXXIII, 1922 ; B. GUILLEMAIN, sc la dir. de, *Le diocèse de Bordeaux*, Beauchêne, Paris, 1974, p. 40-42.
- 11 - F. BOUTOULLE, «Hélie de Malemort, archevêque de Bordeaux. Un prélat politique au service de Jean Sans Terre (1199-1207)», *Revue Historique de Bordeaux*, troisième série, n°4, 2001, p. 7-23.
- 12 - A. RICHARD, *op. cit.*, p. 93. Geoffroy de Rancon avait été renvoyé en France par le roi après l'imprudence de Laodicée, où avec l'avant-garde de l'armée royale et pour plaire à Aliénor qui le pressait d'avancer, Geoffroy mit l'armée royale en grand péril. En Poitou, il avait rang de sénéchal sans en porter cependant le titre.
- 13 - *Rec. hist. Fra.*, p. 499-500, *Sciat amicitia vestra, quod partibus Burdegalensibus nuper affuimus cum domino archiepiscopo locuti fuimus, et cum baronibus terre illius, quam valde disturbatam invenimus. Praetorem autem quem misistis, noscat amicitia vestra, numquam in pace sustinerem : sed dominus archiepiscopus et nos consilium habuimus, quatinus unum de nobilibus illius terre poneremus, qui restitueret domos quae valde dirutae sunt et moenia fortitudinis.*
- 14 - *Rec. hist. Fra.*, p.514, *De praepositura Burdegalae civitatis quid erit ? Locus enim vacat et terra laborat et hoc et in aliis vestram praestolamur voluntatem, quam petimus nobis scripto significari.*
- 15 - F. BOUTOULLE, *Société laïque en Bordelais et Bazadais des années 1070 à 1225 (Pouvoirs et groupes sociaux)*, Thèse de doctorat de l'université Michel de Montaigne-Bordeaux III, sous la dir. de B. MARQUETTE, 2001, t. I, p. 181.
- 16 - Si l'on en croit une notice du cartulaire de Saint-Seurin de Bordeaux datée de 1124, le prévôt Pierre I^{er} tenait son «consulat» de Guillaume Amanieu (de Benauges), qui avait apparemment reçu une délégation ducal pour le faire, à un moment où ce puissant seigneur représentait officiellement le duc dans la région. Ce précédent expliquerait la demande de Geoffroy de Rancon et de Geoffroy du Loroux : *Le cartulaire de l'église collégiale Saint-Seurin de Bordeaux*, J. A. BRUTAIS, éd., Bordeaux, 1897, n°72 (1124), *cuidam juveni Petro, a Guillelmo Amaneovi, Guillelmi prepositi filio, consulatum tenenti.*
- 17 - H.-W. GOETZ, «La Paix de Dieu en France autour de l'an Mil, fondements et objectifs, diffusion et participants», *Le Roi de France et son royaume autour de l'an Mil*, sous la dir. de M. PARISS X. BARRAL I ALTET, Paris, 1992, p. 131-145.
- 18 - En 1206, est mentionné le *castrum* de Mimizan, plus tard chef-lieu de la prévôté de Born *Rotuli litterarum clausarum in turri Londinensi asservati, 1204-1224*, HARDY (Th. D.), éd., 2 vol London, 1833-1834, p. 73b ; *Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIII^e siècle. Recognitiones feodorum in Aquitania*, Ch. BÉMONT, éd., Paris, 1914, n°683 (1274) ; J. B. MARQUETTE, «Le Pays de Born au XIII^e siècle», *Bull. Soc. Borda*, 1^{er} tri., 1977, p. 55-105. Le *castrum* d'Uza, plus au sud de Mimizan, est cependant antérieur de quelques années, il a été construit sur ordre de Richard Cœur de Lion, in *sua propria terra, Royal and other historical letters illustrative of the reign of Henri III*, W.-W. SHIRLEY, éd., t. I (1216-1235), London, 1862, n° CCCCLXII, p. 57-58.
- 19 - DU BUISSON, *op. cit.*, p. 136, 146.
- 20 - DU BUISSON, *op. cit.*, p. 279. Description des 9 croix de la sauveté par L.-A. DÉPART, *op. cit.*, p. 135-139.
- 21 - DU BUISSON, *op. cit.*, p. 204-205, L.-A. DÉPART, *op. cit.*, p. 97-99. Bulle d'Anastase IV à Geoffroy du Loroux 1154, in *ecclesia Beate Marie de Memisano, singulis annis XXX nummorum Pictavensium et duas procuraciones in anno* ; *Archives Historiques du département de la Gironde*, t. 25 n°XXXVII, p. 105.
- 22 - F. BOUTOULLE, *op. cit.*, t. I, p. 164-165.
- 23 - DU BUISSON, *op. cit.*, p. 198 ; L.-A. DÉPART, *op. cit.*, p. 102-103.

- 24 - R. EYMARD, art. cit., p. 4-18 ; texte de l'archevêque de Bordeaux Pey Berland évoquant les reliques miraculeuses conservées dans l'église Sainte-Marie.
- 25 - J. de JAURGAIN, *op. cit.*, p. 549-551 ; P. TUCOO-CHALA, *op. cit.*, p. 37.
- 26 - J.-B. MARQUETTE, «Le rôle des prieurés et des sauvetés de La Sauve dans le peuplement du Bazadais méridional, du Marsan et du Gabardan», *Actes du V^e colloque l'Entre-deux-Mers et son identité* tenu à La Sauve-Majeure, C.L.E.M., Camiac-et-Saint-Denis, 1996, t. 1, p. 190-194 ; abbé M. DEVERT, *Recherches sur la vicomté de Gabardan et la maison de Gabarret du IX^e au XII^e siècle*, chez l'auteur, Herré, 1974.
- 27 - P. de MARCA, *op. cit.*, p. 144, d'après la chronique de Zurita ; J. de JAURGAIN, *op. cit.*, p. 548 ; P. TUCOO-CHALA, *Quand l'Islam était aux portes des Pyrénées. De Gaston IV le croisé à la croisade des Albigeois (XI^e-XIII^e s.)*, J & D éditions, Biarritz, 1994, p. 152.
- 28 - Pour le détail de ces événements, J. de JAURGAIN, *op. cit.*, t. II, pp. 44-49, 53-59, 534-565.
- 29 - P. de MARCA, *op. cit.*, p. 361-362, puis 371, d'après le cartulaire de Lescar ; J. de JAURGAIN, *op. cit.*, p. 538 ; P. TUCOO-CHALA, *op. cit.*, p. 34. C^{ne} Carresse-Cassaber, c. Salies-de-Béarn, ar. Pau, Pyrénées-Atlantiques. Cette église est placée dans le diocèse de Dax.
- 30 - *Cart. Dax*, n°152, p. 341.
- 31 - *Cart. Dax*, n°101 (1106) *tempore quo Bearnensem atque Aquensem vicecomitatum tenebat stabilivit quidem burgum apud castellum Montemgiscardum* (Salles-Mongiscard, c. Orthez), J. de JAURGAIN, *op. cit.*, p. 47.
- 32 - J. de JAURGAIN, *op. cit.*, t. II, pp. 53-59, 534-565.
- 33 - *Cart. Dax*, n°101 ; P. de MARCA, *op. cit.*, p. 139, J. de JAURGAIN, *op. cit.*, p. 550.
- 34 - *Cart. Dax*, n°152.
- 35 - Bibliothèque municipale de Bordeaux, Ms 770, p. 112, *Seguinus de Boirac et uxor ejus Ysabe dederunt Sancte Marie Silve Maioris et beati Petri de Castet terram molendini de Gamaia pro animae filii sui Montet qui gladio apud Aquensem civitatem intereptus est*. Une autre donation de Seguin de Boirac (G.C.S.M., n° 629), datée du début de l'abbatit de Pierre VIII de Didonne (1155-1182), nous permet de dater celle-ci du milieu du XII^e siècle. Saint-Pey-de-Castets, c. Pujols, ar. Libourne, Gironde.
- 36 - *Cart. Dax*, n°140, 9 (note 66) ; JAURGAIN, *op. cit.*, t. II, p. 57. Schémas de filiations des Gensac, F. BOUTOULLE, *op. cit.*, t. 2, p. 978 et t. 3, p. 1094 ; des vicomtes de Dax, *cart. Dax*, p. 494.
- 37 - *Cart. Dax*, n°9, *Contigit autem ut gladio confusus*. JAURGAIN, *op. cit.*, p. 48, lie cette mort à l'attaque de Pierre III de Gabardan-Béarn.
- 38 - «Louis VII regardait comme lui appartenant toutes les villes où il y avait des communes» C'est le principal argument d'Abbadie pour justifier l'existence du capdel depuis «le temps des ducs de Gascogne» (p. 12-13). La commune de Dax est plus tardive.
- 39 - JAURGAIN, *op. cit.*, t. II, p. 48-57.
- 40 - *Cart. Dax*, n°4 (*villa* d'Olasner, non identifiée), n°5 (*decima thelonarie consuetudini et villa* de Saas, c^{ne} Rivière-Saas-et-Gourby, c. Dax nord), n°6 (*villa* Doer, non identifiée, *villa* de Lucardon, près de Dax, un quart de Saint-Vincent de Salies, c. Salies-de-Béarn, Pyr.-Atl.), n°7 (*villa* de Banolles, c^{ne} Dax, ar. Dax-sud), n°8 (la moitié de Saint-Vincent de Salies), n°9 (*villa* de La Torte, c^{ne} Dax, c. Dax-sud, *villa* de Banoles), n°10 (*villa* de La Torte), n°11 et 12 (*castrum* de Clermont, c. Montfort-en-Chalosse), n°89 (*villa* de Banoles), n°90 (La Torte), n°92 (*villa* d'Oslaner), n°134 (la Hitte de Heugas, Heugas, c. Dax-sud).
- 41 - *Le Liber Aureus du chapitre cathédral de Bayonne*, éd. C. Moron, éd. des écrivains, Paris, 2001, n°3, 18, 19, 37, 38, J. de JAURGAIN, *op. cit.*, p. 233-247. Cependant, le duc Guillaume IX peut donner la moitié de la ville de Bayonne, id., n°20.

42 - Dans le Marsan voisin, J.-M. Fritz a récemment évalué l'étendue de la directe des vicomtes : J.-M. FRITZ, *Histoire, occupation du sol et peuplement de la vicomté de Marsan des origines à sa réunion aux domaines de la couronne (1607)*, thèse de doctorat, sous la dir. de J.-B. MARQUETTE, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 2001 ; J.-M. Fritz «La vicomté de Marsan. Naissance et fossilisation d'une seigneurie gasconne au Moyen Âge», *Annales du Midi*, t. CXVI, n°247, juillet-septembre 2004, p. 307-329.

43 - *Cart. Dax*, n°1. La datation de l'acte, particulièrement précoce pour le duc Gui Geoffroy, pose problème (note 16).

44 - *Cart. Dax*, n°3.

45 - *Cartulaire de l'abbaye Saint-Jean de Sorde*, P. RAYMOND, éd., Paris-Pau, (*cart. Sorde*), n°LVIII (1105-1118), *mortuus erat vicecomes Aquensis, nomine Navar, qui potestative illum defendebat, pro commendatione comitis Guillelmi, qui eum cum banno suo in potestate miserat.*

46 - *Cart. Sorde*, n°XL, *misit bannum.*

47 - P. de MARCA, *op. cit.*, p. 373 : *et misit messaticum Garsiarnaldum vicecomitem Aquis, qui tenuisset placitas ante se, sicut comes debebat facere.*

48 - P. TUCOO-CHALA, *op. cit.*, p. 146, d'après le cartulaire de Bigorre.

49 - *Rec. hist. Fra*, p. 515, note b.

50 - Premières mentions de l'importance de ces fêtes mariales dans le calendrier de Mimizan (R. EYMARD, *art. cit.*, p. 103)

51 - P. TUCOO-CHALA, *op. cit.*, p. 151-152.

52 - P. TUCOO-CHALA, *op. cit.*, p. 138.

53 - C^{te} Labastide-Villefranche, c. Salies-de-Béarn ; *Cart. Dax*, n°147, n°127 et note 1167.